



Municipalité du Canton de Ham-Nord

287, 1^{re} Avenue, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0

Téléphone : 819 344-2424 • Télécopieur : 819 344-2806 • Courriel : info@ham-nord.ca

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #453, SOIT LE RÈGLEMENT #518 CONCERNANT LES LIMITES DES ZONES C4 ET H6

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 novembre 2020, le Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Ham-Nord a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 518 modifiant le règlement de zonage n° 453 concernant les limites des zones C4 et H6 ».

Ce présent projet de règlement n°518 aura pour objet de modifier le plan de zonage afin que la zone C4 soit agrandie à même une partie de la zone H6. Par cet ajustement, le lot 6 077 372 fera dorénavant partie de la zone C4. Ce projet de règlement vise donc à permettre les usages permis en zone C4 sur le lot 6 077 372, ce lot étant situé à l'extrémité de la rue Guay.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une « **consultation publique écrite** » afin de permettre à toute personne de transmettre ses commentaires par écrits, soit par courriel (info@ham-nord.ca) ou par courrier et ce, **durant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 20 novembre 2020.**

Cette « consultation publique écrite » permettra au conseil municipal de recevoir les commentaires et questions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité www.ham-nord.ca ou vous pouvez également en demander une version électronique en adressant votre demande par courriel au info@ham-nord.ca. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À HAM-NORD, ce 4^e jour de novembre 2020.

**Mathieu Couture, Directeur général
et secrétaire-trésorier**